



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi le 18 décembre à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Julie Poirier, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Adoption du budget 2024
4. **VARIA**
 - 4.1 Aucun
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Adoptée par les conseillers présents

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Poirier

Assemblée extraordinaire 18 décembre 2023
Procès-verbal

7791



N° de résolution
ou annotation

108RSE-1223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée par les conseillers présents

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Adoption du budget 2024

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le budget 2024 comme suit :

Revenus 2024

Revenus	2023	2024
Taxes sur la valeur foncières	2 290 726	2 415 290
Tarifification des services Municipaux	409 694	1 083 435
Paiement tenant lieu de taxes	78 912	78 821
Services rendus aux Organismes	168 141	160 104
Autre revenus	219 845	211 723
Autres services rendus (Sablière, camp de jour , accès cité)	43 087	48 518
Transferts gouvernementaux	211 743	138 615
	3 394 318	4 136 506



Dépenses 2024

Dépenses	2023	2024
Administration Général	766 555	853 371
Sécurité publique	571 931	654 969
Transport	696 888	984 519
Hygiène du milieu	355 585	440 351
Santé bien-être	23 317	26 191
Aménagement et urbanisme	215 920	189 783
Loisirs et culture	497 514	678 664
Paiement dette à long terme	249 136	284 592
Affectation fin année	18 012	24 159
	3 394 318	4 136 506



Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

Assemblée extraordinaire 18 décembre 2023
Procès-verbal



N° de résolution
ou annotation

109RSE-1223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

Adoptée par les conseillers présents

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 20h36.

Adoptée par les conseillers présents

Martin Héroux
maire

Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation